de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI, 9 MAI 1889.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

UNE — Une dame désire se rendre ... ménagère ou gardienne d'enfants ... par d'excellentes recommandations ... Royale. 7 mai—

POUR VENDRE.

A VENDRE — Une grocerie. S'adresser ... Columbus et Claiborne. 7mai—7f

A VENDRE—Ma'on neuf, 267 rue St ... lippe; rix appartements. S'adresser ... Magazine. 8 mai—

DEMANDES.

On demande—Deux ouvriers en pantalons ... périmentés. Bons gages et emploi par ... S'adresser 34 Decatur. 8 mai—8f

On demande—25 femmes pour faire de la ... serie de dentelle pour dames; bonne rétribution donnée. Les personnes compétentes ... seront adressées Rue de Chartres ... Remparts. 5 mai—7f

On demande—Jeune gentilhomme d'affaires ... recommandée. S'adresser, A. Lionnet, coin ... et Bend.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Peter Bowery.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 20,774—Division B. Attendu que Joseph H. Bowery a présenté une requête en l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter Bowery, décédé intestat; ... ordonné que le présent serait ... tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte final présenté par John Rohrer, administrateur de la succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 mai—8, 14, 17.

Succession de Camille E. Girardey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 26,875—Division ... Attendu que Mme Hélène Girardey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Camille E. Girardey, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles le compte final présenté par Mme Hélène Girardey, administratrice de la succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 mai—8 14 17

Succession de Michael J. Condran.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 26,884—Division ... Attendu que Mme Kate Hannon, tutrice naturelle et légale de ses enfants mineurs issus de son mariage avec feu Michael J. Condran, a présenté une requête en l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michael J. Condran, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Kate Hannon, tutrice naturelle et légale de ses enfants mineurs issus de son mariage, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 mai—8 14 17

Succession de Prosper Thibodeaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 22,383—Division A. Attendu que Mme Rosalie Thibodeaux a présenté une requête en l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Prosper Thibodeaux, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Rosalie Thibodeaux, administratrice de la succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 mai—8,14,17.

Succession d'Emilie et Joseph Arceneaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 24,957—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes ayant des intérêts à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par M. J. Lombard, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

30 avril—30—4,9mai

Succession de Peter Burrell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 25,450—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes ayant intérêt à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

30 avril—30—4 9 mai

Succession de Mary Ann Mells, veuve de A. J. Ross.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 26,805 — Division B. Attendu que Charles Mells a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Ann Mells, veuve de A. J. Ross, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

30 avril—30—4 9 mai

Succession de Mme Sofion D. Robb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 18,832—Division ... Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes ayant intérêt à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par M. J. Lombard, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

30 avril—30—4 9 mai

Succession de Peter Burrell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 25,450—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes ayant intérêt à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

30 avril—30—4 9 mai

Succession de Elizabeth Rowland.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 24,714—Division ... Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes ayant intérêt à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John Rohrer, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

30 avril—30—4 9 mai

Succession de Mary Ann Mells, veuve de A. J. Ross.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 26,805 — Division B. Attendu que Charles Mells a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Ann Mells, veuve de A. J. Ross, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 mai—8 14 17

Succession de Joseph Bernard et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 25,392 — Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes ayant intérêt à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par W. H. Letchford, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

30 avril—30—4 9 mai

Succession de Mme Sellon D. Robb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 18,832—Division ... Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes ayant intérêt à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par M. J. Lombard, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 mai—3 7 12

Succession de Alphonse Blancabe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 26 844.—Div ... Attendu que Mme Zénaïde Blancabe, admise par jugement une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alphonse Blancabe, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 mai—2 7 11

Succession de Joseph Hennard et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 25,392—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes ayant intérêt à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John Rohrer, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 mai—5 10 14

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. — Joseph Wehner vs. ses créanciers.—No 22,866. — Division A. — Considérant que l'état de faillite fait par le pétitionnaire Joseph Wehner est par le présent accepté par la Cour en faveur de ses créanciers; et il est ordonné que vous vous réunissiez devant cette présente Cour, en vertu de la loi, le SAMEDI, le 11 mai 1889, à 11 heures a. m., pour le but d'accepter le remise des propriétés du dit insolvable, prendre un candidat pour l'office de syndic, et pour donner ordre de donner d'autres ordres, et délibérer sur toutes autres affaires qui pourront être mises devant vous; et que vous ayez à vous faire notifier par ce moyen.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 mai—8,14,17

Succession de Abigail L. Stark.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 25,504—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes ayant intérêts à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par W. H. Letchford, administrateur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 mai—5,10,14

Succession de Mme Sellon D. Robb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 18,832—Division ... Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes ayant intérêt à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par M. J. Lombard, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 mai—3 7 12

Succession de Peter Burrell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 25,450—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes ayant intérêt à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

30 avril—30—4 9 mai

Succession de Mme Sellon D. Robb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 18,832—Division ... Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes ayant intérêt à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par M. J. Lombard, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 mai—3 7 12

AUTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme et ratifiée par la Convention de l'Etat, qui a été tenue le 2 décembre 1879.

Cette grande tirage extraordinaire aura lieu bientôt trimestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à nombres simples auront lieu tous les mois, le premier de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous prions par les présentes, qui sont présentées à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous désignons et constituons en personne ou tirages qui nous en donnons l'assurance, cet bien avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de notre signature.

L'Académie de Musique, NOUVELLE-ORLEANS.

Grand Tirage Mensuel, A L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 14 MAI 1889

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun: Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit		$300,000
1 Lot de	100,000,		100,000
1 Lot de	50,000,		50,000
1 Lot de	25,000,		25,000
2 Lots de	10,000,		20,000
5 Lots de	5,000,		25,000
25 Lots de	1,000,		25,000
100 Lots de	500,		50,000
200 Lots de	300,		60,000
500 Lots de	200,		100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	99,900
999 Lots de	$100,	99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,800

Pour les prix à payer par les Clubs, on peut tout renseignement que l'on voudra savoir. d'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature Nette. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en employant une enveloppe portant l'adresse en plein.

Bertel

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Mandats comme par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, La.

Nous payons les frais sur l'argent

Envoyé à nous par l'Express sur des montants de $5 ou au-dessus.

Adresser vos lettres enregistrées à

La Nouvelle Orléans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un jugement et d'une pension.

Lang, Bernheimer & Co., vs Sylvian Ducos.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,790—Division ... d'un ordre de Sieur Jacobs à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le LUNDI, 20 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain jugement en faveur de Sylvian Ducos, dans l'affaire de Sylvian Ducos versus Jacob et Wolf, No 790 du Docket de la 26ème Cour Judiciale de District pour la Paroisse de Jefferson, et tous les droits de Sylvian Ducos dans un procès de Sylvian Ducos versus Miller Wall et al. du No 815 du Docket de la 29ème Cour Judiciale de District pour la Paroisse de Jefferson. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

9 mai—8,13,17,20 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de trois lots de terre de valeur, coin de rues Carondelet et St Andrew, avec bâtisses, etc., ensuite par le No 475 rue Carondelet.

Alfred Grima versus H. W. Fairchild et ses héritiers et le légataire de Richard Sinnott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 26,504. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Une certaine portion de terre, avec toutes les dépendances qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ile Nouvelle-Orléans, et désignée comme Ile No 540 borné par les rues David, Toulouse, St-Louis et l'Avenue Carrollton, à mesurer sur un plan dressé par Arthur de Armas, voyer, le 4 février 1889, (enlissé au bureau du shérif civil) 225 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue David, sur une profondeur et largeur de 180 pieds sur les rues Toulouse et St-Louis, divisé en douze lots numérotés de 10 à 21 inclusivement.

2. Un certain îlet de terre, avec toutes les dépendances qui s'y trouvent, situé dans le même district, et désigné comme Ile No 554, et mesurant, suivant le plan désigné plus haut 303 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Solemon 255 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue David et 316 pieds 8 pouces et 2 lignes de fond sur une longueur de 1 pied, divisé en 20 lots, numérotés de 1 à 20 inclusivement.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

7 mai—7 14 21 28—4 8 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jacob Moellner, Anthony Moellner vs Joseph Moellner et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.— No 22,661.—En vertu d'un writ de Seri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y attachés et appartenant en quelque sorte, situé dans le premier district de cette ville, dans l'Ile borné par les rues Carondelet, Bienville, Thalie et St-Charles, et désigné comme lot No quatorze (14) sur un plan déposé pour référence en l'étude de J. J. Block, arpenteur de cette ville, comme plan No 21; lequel dit lot mesure vingt-huit (28) pieds huit (8) pouces de face sur la rue Thalie sept vingt-sept (127) pieds dix (10) pouces et cinq (5) lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Acquis par le défenderesse par achat de James Simson, par acte passé pardevant A. V. Philips, notaire, le 6 octobre 1857.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

6 mai—6 13 20 27—3 8 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dr W. E. Brickell vs Mlle Marie Aimée Vignie—No 14,719.

Dr W. E. Brickell vs Mlle Marie Aimée Vignie—No 14,622.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—En vertu de deux actes de saisie et vente à moi adressés par l'Honorable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Quatre certaines lots de terre situés dans l'Ile No 1-2, de la ville de Carrollton, anciennement Jefferson, maintenant le septième District de la Nouvelle-Orléans, lequel est borné par les rues Lower Line, Général Scott, Livaudais et Levée; lesdits lots sont désignés sur un plan de Forshey, ingénieur, par les numéros 19 à 22 inclusivement et mesurent comme suit: le lot No 19 quatre vingt-douze pieds cinq pouces de face à la rue Levée, cent vingt-cinq pieds quatre pouces sur la ligne du fond des lots 1 à 17 et une partie du lot No 18, et quatre-vingt-deux pieds sur la ligne du lot No 20; le lot No 20 cent vingt-cinq pieds quatre pouces de face sur la rue Lower Line, et cent quarante-cinq pieds de profondeur sur la ligne du lot No 21, et quatre-vingt-deux pieds sur la ligne du lot No 19; le lot No 21 cent vingt-cinq pieds quatre pouces de face à la rue Lower Line, et cent quarante-cinq pieds de profondeur sur la ligne du lot No 20, et quatre-vingt-deux pieds sur la ligne du lot No 22; le lot No 22 cent vingt-cinq pieds quatre pouces de face à la rue Lower Line, et cent quarante-cinq pieds de profondeur sur la ligne du lot No 21, et quatre-vingt-deux pieds sur la ligne du lot No 23; le lot No 23 cent vingt-cinq pieds quatre pouces de face à la rue Lower Line, et cent quarante-cinq pieds de profondeur sur la ligne du lot No 22, et quarante-neuf pieds cinq pouces de largeur dans le fond.

2° Trois certains lots de terre situés dans la ville de Carrollton, anciennement paroisse Jefferson, maintenant le septième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ile No 1-2, lequel est borné par les rues Levée, Général Scott, Olivier et Millaudon; les dits lots sont désignés sur le dit plan de Forshey, sous les No 24, 6 et 7.

3° Cinq certains lots de terre, situés dans la ville de Carrollton, anciennement paroisse Jefferson, maintenant le septième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ile No 1-2, lequel est borné par les rues Levée, Hall, Millaudon et Clinton; les dits lots sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 5 et 13 sur le dit plan de Forshey.

Toutes les dites propriétés ayant appartenu par Mme Bertus Norbert Fortier de Edmond Burthe, par acte passé pardevant E Commagère, notaire, le 2 juillet 1870; le dit acte enregistré dans le registre de Carrollton, livre 5, folio 255, et ont été acquises par la défenderesse Mlle Marie Vignié de la succession de Mme Bertus et Norbert Fortier, par jugement de la Cour Civile de District, en date du 2 avril 1888, enregistré au bureau des Hypothèques, au livre 24, folio 556, et dans le livre 129, folio 299.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

1 mai—1, 8, 15, 22 29—1 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

S. Loche Dreaux vs Patrick J. Lynn, boîte.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,534—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le quartier District de cette ville, dans le carré d'Ilet borné par les rues Troisième, Quatrième, St-Martin et Marais, désigné par le No 14, à après en un plan dressé par Cecil Soniat, et aussi un autre de L. R. Pilié, voyer, en date du 25 mars 1871, dont une copie certifiée du dernier sur annexée à un acte passé en l'étude de Wm. C. C. Seil, arpenteur notaire en cette ville, sous la date du 5 mai 1871, et un autre de L. R. Pilié, voyer, en date du 2 mai 1872, dont une copie certifiée du dernier sur annexée à un acte passé en l'étude de Wm. C. C. Seil, arpenteur notaire en cette ville, sous la date du 5 mai 1872